



## Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

### Les Poudres Métalliques du Québec à Sorel Les Métallos déclenchent la grève

St-Jean-sur-Richelieu, 28 février 2007. Les 200 Métallos à l'usine Les Poudres Métalliques du Québec sont en grève depuis 16 h 00 hier après-midi. La négociation achoppe sur le régime de retraite notamment la parité avec le régime de retraite des travailleurs de la compagnie voisine, QIT-Fer et Titane. « Nos membres ont évalué qu'il y aurait une différence de plus de 10 \$ par mois par année de service par rapport au régime des travailleurs de QIT lorsqu'ils renégocieront leur contrat de travail en 2013. De plus, ils auront un niveau inférieur de rente mensuelle pendant la durée de la convention collective. C'est énorme. Il n'y a pas eu de conflit de travail lors du renouvellement d'une convention collective dans cette usine depuis 25 ans. Je ne peux pas croire que la compagnie est incapable de faire un effort pour ses retraités et ses employés afin de prévenir une détérioration des relations de travail qui est toujours difficile à rétablir », a déclaré Frank Beaudin, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Les travailleurs sont insatisfaits de voir que les améliorations apportées au régime de retraite ne sont pas permanentes. Ils sont mécontents du contenu d'une lettre d'entente visant les employés de production et du règlement des griefs offert par la compagnie. « Il nous faudra renégocier tout le régime de retraite lors des prochaines négociations. Cette manœuvre de la compagnie a d'autant plus insulté nos membres qu'elle veut leur faire entrer dans la gorge un régime de retraite à cotisations déterminées pour les nouveaux embauchés », a poursuivi Sylvain Côté, président de la section locale 7493.

Les membres ont rejeté à 100 % une première fois les « offres globales finales » le 15 janvier 2007 et donné à leur comité de négociation le mandat de déclencher la grève au moment qu'il jugera opportun. Le 19 février, ils rejetaient à nouveau une offre patronale qui comportait quelques améliorations. Les travailleurs avaient donné jusqu'à 16 heures hier après-midi à la compagnie pour une offre bonifiée plus spécifiquement concernant le régime de retraite. Les augmentations de salaires seraient d'environ 2,0 % par année pendant sept ans selon l'indice des prix à la consommation.

Cette entreprise de la Montérégie se spécialise dans fabrication de poudres de fer et d'acier et dessert ces principaux champs d'application : fabrication de pièces métalliques pour l'industrie de l'automobile, des appareils ménagers, de l'outillage électrique et de l'outillage de jardin; soudure et alliage pour la reprographie, l'industrie alimentaire et la restauration des sols contaminés. Le contrat de travail est échu depuis le 31 mai 2006

(30)

Pour information : Frank Beaudin, Syndicat des Métallos (FTQ), (514) 730-3782  
Sylvain Côté, président de la section locale 7493, (450) 783-6992